

Question d'Europe
n°322
21 juillet 2014

Citoyenneté(s), sport et appartenance à l'Union européenne

Luc Desauettes

Résumé :

La XXe coupe du Monde s'achève et elle fut riche ! Qu'il s'agisse de l'élimination de l'Espagne tenante du titre dès les phases de poule, du psychodrame pour le Brésil, corrigé sèchement en demi-finale du mondial par l'équipe allemande, où qu'il s'agisse du sacre du jeu collectif de la Mannschaft dans le stade mythique du Maracanã au terme des prolongations, fidèle à sa réputation, la Coupe du monde aura fait vibrer la planète à son rythme pendant un mois. Peu d'événements peuvent se targuer de générer une émotion collective aussi intense que la Coupe du monde de football. « *Guerre sans coup de feu* » selon George Orwell, seul le sport parvient à focaliser pendant 90 minutes une population sur son appartenance nationale. Les comportements chauvinistes s'y trouvent ainsi normalisés, les supporters s'habillent aux couleurs de leur drapeau, l'hymne national est chanté main sur le cœur aux quatre coins des pays[1]. A l'opposé, l'Union européenne reste étrangère à cette déferlante d'émotions.

Certains diront qu'elle n'y a pas sa place, tant le sport paraît, en tant que composante fondamentale de leur identité, l'apanage des nations. Il est à ce titre saisissant de constater qu'il existe un parallèle entre le développement de la pratique sportive contemporaine et la structuration de l'idée de Nation.[2] Dès le XIXe siècle, le sport se voit attribuer un rôle prépondérant dans la structuration de cette entité politique: partout en Europe où des mouvements d'unification nationalistes sont à l'œuvre, se créent des sociétés de gymnastiques, telles celles fondées en Allemagne, par Friedrich Ludwig Jahn où la pratique sportive est prétexte à une symbolique patriotique. Plus encore, la puissance du sport au sein du phénomène d'identification nationale peut être mesurée à l'aune de sa capacité à réinventer un imaginaire commun à l'échelle d'une nation entière.[3] Le sortir de la Seconde Guerre mondiale et la découverte des camps provoquent une profonde crise de l'identité allemande. Comment susciter un sentiment d'appartenance après une telle tragédie ? Le défi paraissait insurmontable. Pourtant, la victoire de la RFA au mondial de 1954 allait redonner une raison d'être fier de leur origine aux Allemands. Le « *miracle de Berne* » réside moins dans la performance de l'équipe allemande, que dans le sentiment d'adhésion que cette victoire entraîna pour la RFA.

Enfin, et c'est sans doute sa caractéristique la plus prégnante, le sport va permettre une projection sur le plan externe et ainsi générer une confrontation à « l'autre », qui, dans la définition de toute identité, est fondamental, puisqu'il permet d'en fixer les limites externes.[4] Comme le note Arndt, « *les Français ont fait les Anglais, les Anglais ont fait les Français, les Français feront les Allemands* » [5]. Les compétitions internationales vont servir d'exutoire pacifique à cette confrontation.[6] En contribuant ainsi à l'imaginaire national et en faisant systématiquement de toute équipe étrangère un adversaire, le sport peut donc paraître comme un obstacle tangible à la création d'une identité européenne.

Pourtant, il semble que l'Union ne devrait pas délaisser ce domaine aux Etats membres. Comme le note le cinéaste Wim Wenders, « *il n'y aura pas d'entité européenne, pas de lien réel, tant que nous ne parviendrons pas à donner à voir nos propres mythes, nos sentiments, notre histoire* ». Or, ce constat sur la nécessité de créer une identité européenne commune prend toute son ampleur dans le contexte de crise de légitimité traversée par l'Union européenne. Les moteurs initiaux de l'intégration, maintien de la paix ou de la peur que générait l'URSS, se sont éteints. L'introduction d'une citoyenneté européenne, à partir du traité de

1. Iliá XYPOLIA, "More than just a Game: football as the modern opium of the masses", *London Progressive Journal*, 20 juin 2012.

2. Fabien ARCHAMBAULT, Loïc ARTIAGA, « les significations et les dimensions sociales du sport », *Sport et société, Cahiers français*, n°320, 2004, p. 38.

3. Iliá XYPOLIA, *op. cit.*

4. Robert FRANK, cité dans Fabien ARCHAMBAULT, Loïc ARTIAGA, *op. cit.*, p. 42.

5. Ernst Moritz ANRDT, cité dans Elie BARNAVI, "Identité", dans Yves BERTONCINI, et al. (dir.), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Armand Colin, Paris, 2008, p. 228.

6. David HEAD, "Europeanization through football. The cross-cultural impact of Jürgen Klinsman and Sven-Göran Eriksson in England", *European Journal for Sport and Society*, Vol 1, n°1, 2004, p. 24.

Maastricht en 1992, n'a pas eu pour effet de créer un sentiment d'appartenance suffisant, susceptible d'offrir à l'Union une assise démocratique suffisante.[7] En effet, le fait de conférer des droits civils, politiques et sociaux aux européens (citoyenneté passive), n'a pas suffi à générer un sentiment d'appartenance de ceux-ci à cette supra-structure justifiant leur participation au corps politique souverain (*citoyenneté active*).[8] La raison classiquement avancée pour expliquer cet échec est que la création d'une identité politique européenne souffrirait de la concurrence du lien d'appartenance de nature quasi-affective développé par les citoyens européens à l'égard de leur nation d'origine, mais plus encore de l'incapacité de l'Union à générer entre les Européens la conscience d'une identité commune.[9]

Dans ce contexte, comme le souligne Viviane Reding, l'étude du rôle du sport dans la création d'une identité européenne paraît judicieuse.[10] En effet, si les liens entretenus entre le sport et l'identité nationale paraissent difficilement conciliables avec l'éclosion d'une identité commune européenne, d'autres aspects, moins visibles au premier abord, viennent nuancer ce constat. Aussi se propose-t-on de montrer comment le sport a déjà permis, dans son domaine, la structuration progressive d'un espace public à dimension européenne et d'envisager certaines pistes qui pourraient, en utilisant le sport comme levier, permettre l'émergence d'un sentiment d'appartenance de nature politique à l'Union européenne.

I. L'EUROPE COMME NOUVEAU « TERRAIN DE JEU »

La structuration progressive d'un espace public du sport à l'échelle européenne a permis de générer la création d'un imaginaire sportif dépassant le cadre des frontières nationales.

1. La structuration progressive d'un « espace public du sport » à échelle européenne

Une création initialement extra-institutionnelle

La structuration d'un espace public européen du sport s'est d'abord réalisée en dehors du cadre des

institutions politiques de l'Union européenne. Elle est le fait de l'émergence de compétitions sportives entre clubs à l'échelle européenne, telles que les *Ligues des Champions* en football et handball qui voient le jour dès les années 1950. Ces compétitions vont rapidement s'imposer dans le paysage sportif comme références, substituant un référentiel européen aux championnats nationaux.[11]

Par ailleurs, un second élément vient renforcer ce phénomène : la couverture médiatique. Les europhiles déplorent l'absence d'un débat public à l'échelle européenne et dénoncent la responsabilité des médias pour ce déficit. Le sport présente l'exemple inverse : les résultats des championnats étrangers sont décryptés avec un intérêt quasi-similaire à ceux des clubs nationaux.[12] Cette médiatisation qui dépasse les frontières nationales permet la création d'un véritable espace public du sport à échelle européenne.

Le renforcement du processus par la jurisprudence de la Cour de Justice

Ce phénomène a été renforcé par l'application rigoureuse de la jurisprudence de la Cour de justice européenne en matière de libre-circulation des personnes au domaine sportif. Dans son arrêt *Bosman* en 1995, elle a ainsi condamné comme atteinte au marché intérieur un règlement de l'UEFA limitant à 3 le nombre de joueurs communautaires qu'un club peut aligner lors d'un match.[13]

Cette jurisprudence a été décriée par certains comme une application aveugle de principes sensés réglementer des activités économiques, à un domaine – le sport – supposé remplir des fonctions sociales et culturelles. Cette libéralisation du marché des transferts au niveau communautaire eut pour effet une réorganisation du maillage sportif européen.[14] En effet, seuls certains clubs, en raison de leur capacité financière, en bénéficièrent par le recrutement de joueurs étrangers. L'application stricte des règles d'harmonisation négative a ainsi vu se détacher des équipes de « classes européennes », dont les ambitions ne se limitaient plus aux championnats nationaux.

7. Frank DELMARTINO, « L'enthousiasme collectivement vécu à travers le sport garde toute sa magie », dans Julian JAPPERT et Sylvain LANDRA (dir.), *Favoriser l'émergence d'une identité européenne grâce au sport : réalité ou utopie?*, Think-tank européen Sport et citoyenneté, 2013, pp. 26-27.

8. Margarit DIANA, *Ibid.* ; Will KYMLICKA, *Contemporary Political Philosophy*, Oxford University Press, New York, 2002, pp. 285-290.

9. Maurice ROCHE, "Citizenship, popular culture and Europe" dans: Nick STEVENSON (dir.), *Culture & Citizenship*, Sage, London, 2001, pp. 77, 87.

10. Viviane REDING, citée dans Roger LEVERMORE, Peter MILLWARD, « Official policies and informal transversal networks : Creating "pan-European identification" through sport? », *The Sociological Review*, Vol. 55, n°1, 2007, p. 148.

11. Roger LEVERMORE, Peter MILLWARD, *Ibid.*, pp. 152-153; Paul MARTIN, « The europeanization of elite football », *European Societies*, Vol. 7, n° 2, 2005, p. 351.

12. Maurice ROCHE, *op. cit.*, pp. 91 et s. ; Roger LEVERMORE, Peter MILLWARD, *op. cit.*, p. 156.

13. Jugement du 15.12.1995, dans l'affaire C-415/93, *Union royale belge des sociétés de football association c. Jean-Marc Bosman*, ECR [1995] I-04921.

14. Robert SIMMONS, « Implications of the Bosman ruling for football transfer markets », *Economic Affairs* Vol. 17, n°3, 1997, pp. 15-18.

2. Les répercussions politiques et sociologiques inattendues : la création d'un imaginaire sportif européen

Le changement de réalité géographique n'a pas eu que des conséquences économiques et macrostructurales : il a engendré des répercussions sociologiques en créant chez les supporteurs un nouvel imaginaire sportif européen.

Avant l'arrêt *Bosman*, les équipes municipales présentaient une certaine homogénéité nationale, permettant une affiliation des clubs à leur pays. L'arrêt précité brise ce lien et les grandes équipes se « dénationalisent ». A titre d'exemple, le Paris Saint-Germain (PSG) n'aligne qu'un seul Français dans son équipe. Le phénomène d'identification des supporteurs à leurs idoles sportives va donc se faire en dehors du prisme national. Ainsi les supporteurs de Tottenham ont-ils pu s'identifier à l'Allemand Jürgen Klinsmann et ceux de Manchester United au Français Eric Cantona.[15] Ces derniers sont devenus « l'un des leurs » et les supporteurs britanniques n'ont pas hésité à s'affubler des maillots de l'équipe d'Allemagne ou à chanter la Marseillaise pour célébrer leurs héros extranationaux. [16]

Par ailleurs, l'engagement de leur club dans la poursuite de titres européens conduit les supporteurs à expérimenter l'« Europe ». Ces derniers, en accompagnant leur équipe dans ses déplacements au sein de l'espace européen, vont se confronter à de nouvelles cultures et développer au gré de leurs rencontres au minimum une conscience de l'Europe, voir contribuer à la création d'un nouvel imaginaire qui s'inscrit en dehors des frontières nationales.[17]

Ainsi, l'effet corrélé de l'organisation de compétitions européennes, d'une couverture médiatique extranationale et d'une intégration négative favorisée par la Cour de Justice européenne, a offert au sport une nouvelle dimension territoriale : l'Europe est devenue le nouveau terrain de jeu de la communauté sportive.

II. DU « TERRAIN DE JEUX » À LA CRÉATION D'UNE AGORA POLITIQUE

1. Espace commun et sentiment d'appartenance, un lien équivoque

Comme le dénote à juste titre Smith, il serait simpliste d'établir un lien direct entre « espace commun » et « sentiment d'appartenance » à une entité politique : la socialisation ne conduit pas nécessairement à l'identité, qui plus est politique. [18] Comme le note King dans son étude sociologique sur les supporteurs de Manchester United, le fait que ces derniers se caractérisent comme majoritairement europhiles ne signifie nullement qu'ils aient développé un sentiment d'appartenance à l'Union : « *ils sont Européens seulement dans le sens où ils veulent que Manchester [...] soit au cœur du football européen.* » [19]

Il n'en reste pas moins, cependant, que la création d'un espace commun est une condition nécessaire à l'établissement d'une identité politique. Même la théorie rousseauiste du contrat social, qui ne présuppose pas d'identité culturelle préalable à l'établissement d'institution politique, appelle l'existence d'un espace commun. De surcroît, une étude statistique menée à partir des données d'une étude Eurobaromètre de 2004 tend à démontrer que les « *sport-lover* » soutiendraient une intervention européenne plus poussée dans ce domaine.[20] Or ceux-ci présenteraient un « habitus », entendu dans le sens de Bourdieu comme un « *système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations* », [21] différent de celui des « europhiles », ce qui sous-entendrait que l'espace sportif commun ait déjà conduit à l'émergence d'une forme d'allégeance politique à l'Union.[22] Aussi, contrairement au scepticisme de Smith, ce phénomène de socialisation mérite d'être souligné dans l'apparition d'une identité politique.

A l'inverse, l'apparition d'un espace commun déphasé spatialement de l'entité politique peut freiner l'éclosion d'un sentiment d'appartenance à cette dernière. En

15. Pour une analyse sociologique qualitative de l'impact de Jürgen Klinsmann voir : David HEAD, *op. cit.*, p. 26-29.

16. Maurice ROCHE, *op. cit.*, p. 89.

17. Anthony KING, « *Football fandom and post-national identity in the New Europe* », *The British Journal of Sociology*, Vol. 51 n°3, 2000, pp. 424-426; Miguel Poiares MADURO, « *rendre plus visible le sentiment d'appartenance à un espace européen* », dans Julian JAPPERT et Sylvain LANDRA (dir.), *Favoriser l'émergence d'une identité européenne grâce au sport : réalité ou utopie ?*, Think-tank européen Sport et citoyenneté, 2013, pp. 43.

18. Andy SMITH, « *l'espace public européen : une vue (trop) aérienne* », *Critique internationale*, n°2, 1999, p. 174.

19. Anthony KING, *op. cit.*, pp. 426-427.

20. Charlotte VAN TUYCKOM, « *Sport as vehicle for a postnational identity ? Attitudes of EU-citizens towards a more interventional role for the EU in the context of sport* », pp. 11-13.

21. Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Minuit, Paris, 1980, p. 88.

22. Charlotte VAN TUYCKOM, *op. cit.*, p. 11-13.

effet, il existe une asymétrie géographique entre l'espace public sportif européen et l'Union européenne : à titre d'exemple des clubs russes participent également à la Ligue des Champions, alors que la Russie n'a aucune vocation à intégrer l'Union. On pourrait argumenter que cette question est un faux problème : un fragment identitaire peut se développer au sein d'un espace commun plus large. Qui plus est, la zone couverte par l'espace public sportif européen inclut entièrement celle d'Union européenne. Cependant, dans le cadre d'une identité politique en construction, cette distorsion paraît plus problématique. L'« autre », dont l'importance est fondamentale dans la constitution d'une identité, n'est pas un autre lointain, mais celui qui se trouve aux portes de cette entité, car il permet d'en fixer la limite.

Si cet obstacle n'apparaît cependant pas comme dirimant, il met en évidence que le passage d'un espace commun à un sentiment d'appartenance politique n'est pas une évidence et représente un défi pour l'Union européenne.

2. Assurer le passage de « l'aire de jeux » à l'identité politique, le défi de l'Union européenne

Il a déjà été mentionné que, à la différence de la citoyenneté européenne qui apparaît d'avantage comme un « cadeau des élites » (*top-down*) aux populations européennes, le développement de l'espace public sportif européen apparaît spontanément en dehors du cadre institutionnel. L'enjeu pour les institutions est donc de parvenir à appréhender ce phénomène venu d'en bas (*bottom-up*).

L'intérêt des institutions pour le sport comme un levier de promotion de l'identité européenne apparaît dès 1984 dans le rapport Adonnino.[23] Par la suite, le rapport d'Helsinki [24] en 1999 propose un embryon de coordination sans force obligatoire. Jusqu'à présent, les actions européennes dans ce domaine demeurent particulièrement limitées et dénuées d'une stratégie d'ensemble.

Une première explication à cette vacuité réside dans l'absence de compétence explicite dont disposait l'Union jusqu'au traité de Lisbonne. Ce vide est comblé, puisque l'article 165(1) TFUE prévoit que : « L'Union

contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative ». L'impact de cet article est symbolique puisqu'en la matière l'Union ne dispose que d'une compétence d'appui. Cependant, une volonté politique réelle pourrait s'appuyer sur d'autres domaines où l'Union européenne possède une compétence plus large comme le marché intérieur, la santé ou l'éducation.

Des mesures simples pourraient ainsi être adoptées pour transformer « l'aire de jeu » européenne en moteur de l'identité politique. A l'instar de *'Ireland's Call*, l'hymne européen pourrait être joué en plus des hymnes nationaux lors des compétitions internationales, lorsqu'une équipe européenne joue. Si cette mesure peut paraître cosmétique, elle aurait une symbolique importante (imaginons seulement l'espace d'un instant que l'Ode à la Joie ait raisonné lors de la finale du mondial avant l'hymne allemand !). La création d'un « *scudetto européen* », écusson aux couleurs de l'Europe que devrait porter sur son maillot l'équipe ayant remporté le championnat européen, ou le renforcement des échanges sportif entre jeunes, sont également des pistes qui mériteraient d'être exploitées.[25]

L'Union aurait par ailleurs intérêt à s'imposer comme interlocuteur sur la scène sportive. En effet, face à des organisations supranationales telles que la FIFA, les moyens de négociations des Etats sont très faibles : ces organisations n'ayant qu'à brandir le spectre d'une exclusion de l'équipe nationale pour imposer leur réglementation. L'Europe n'a pas elle-même d'équipe et l'interdiction de l'ensemble des équipes européennes d'une compétition internationale rendrait cette dernière risible.[26] Assumer un tel rôle conférerait à l'Union une légitimité politique susceptible d'engendrer une « *loyauté de la raison* » des citoyens européens à son égard. J. Habermas soutient en effet que les individus peuvent dépasser le sentiment d'appartenance affectif national, pour se placer sous le joug d'une organisation politique supranationale, si ces derniers la perçoivent comme seule à même de mener à bien une politique.[27] Une implication de l'Union dans le domaine sportif pourrait ainsi être génératrice d'une

23. Communication de la Commission au Conseil, COM(84) 446 final, A people's Europe, Reports from the ad hoc Committee, p. 21.

24. Rapport de la Commission au Conseil, COM (1999) 644 final, Rapport d'Helsinki sur le sport.

25. Fabien CAZENAVE, « Utiliser les symboles européens dans le sport », dans Julian JAPPERT et Sylvain LANDRA (dir.), Favoriser l'émergence d'une identité européenne grâce au sport : réalité ou utopie ?, Think-tank européen Sport et citoyenneté, 2013, p. 58-59 ; Philippe LE GUEN, op.cit., p. 52.

26. Miguel Poiares MADURO, op. cit., p. 43.

27. Jürgen HABERMAS, Raison et légitimité, Paris, 1978, pp. 198-199.

appartenance politique à cette dernière.

Dans le domaine sportif, l'Union pourrait donc aisément engager une politique à l'aide d'actions simples qui tout en ayant une symbolique directement perceptible pour ses citoyens lui permettrait à terme de s'affirmer comme un acteur important.

CONCLUSION

Cette étude démontre que, si le sport joue un rôle fondamental dans le sentiment d'appartenance nationale, ce dernier pourrait également être un levier dans l'apparition d'une citoyenneté européenne active en générant un imaginaire culturel européen et en légitimant l'action politique des institutions dans ce

domaine. Ce levier apparaît encore sous-exploité. L'introduction d'une compétence explicite de l'Union dans ce domaine pourrait inverser cette tendance. Même si le chemin peut paraître difficile et son issue incertaine, en ce qu'il invite l'Union à défier l'un des piliers de l'identité des nations, on ne peut qu'inciter les dirigeants européens à se plonger dans le credo olympique : « *l'important dans la vie ce n'est point le triomphe mais le combat ; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu* ». Le jeu en vaut sans doute la chandelle.

Luc Desaunettes

Diplômé du Collège d'Europe (Bruges)

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :

www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.